



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

3 DECEMBRE 1996

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996 ET ADAPTANT LE DECRET
CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE 1997⁽¹⁾

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION PAR MM. DUCARME ET WAHL

(1) Voir Doc. Conseil n° 5-II-2 (1995-1996) n°s 1 à 4 et 8.

Amendement n° 2

Créditer l'AB 33.10, PA 33, DO 65 de 7 millions.

Créditer l'AB 33.11, PA 33, DO 65 de 1,7 million.

Retirer la somme de 8,7 millions à l'AB 41.01, PA 31, DO 65.

Justification

Il s'agit d'un transfert de 8,7 millions de l'AB 41.01, PA 31, DO 65, réparti en direction de l'AB 33.10, PA 33, DO 65 pour un montant de 7 millions et de l'AB 33.11, PA 33, DO 65 pour un montant de 1,7 million.

L'ensemble de ces millions est affecté à la mise à niveau de Télé MB.

D. DUCARME.
J.-P. WAHL.